

**DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE LORRAINE**

**DECISION DE FERMETURE DEFINITIVE D'UN DEBIT DE TABAC**

Le directeur régional des douanes et droits indirects de Lorraine

Vu l'article 568 du Code Général des impôts,

Vu le décret 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés et ses articles 8 et 37,

Vu la délégation de signature du 27 septembre 2013 concernant le décret susvisé,

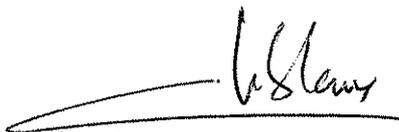
Considérant la demande de démission de votre charge de débitant de tabac du débit 8800634J exploité par Madame Christiane CLEVER en date du 30 juin 2014,

DECIDE

la fermeture définitive du débit de tabac N° 8800634J sis à Hadigny-les-Verrières (88330) exploité au 9,rue du Pont de Chêne à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

A Nancy, le **05 NOV. 2014**

Le directeur régional des douanes et droits indirects  
de Lorraine,



Christian LEBLANC